



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif



**2025-08-06**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'août tenue ce **mercredi 6<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents monsieur le conseiller Alain Gamache, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber, madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, messieurs les conseillers Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 juin 2025, de la séance ajournée tenue le 11 juin 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2025 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour les mois de juin et juillet 2025 (décision)
    - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
    - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
    - 5.1.5 Approbation des frais de déplacement – Séance du Comité administratif – Règlement numéro 049-2000 – Période du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 juin 2025 (décision)
    - 5.1.6 Tarification des services professionnels rendus dans le cadre du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Années 2025, 2026 et 2027 (décision)



- 5.1.7 Tenue du déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais – Ratification du montant versé (décision)
- 5.1.8 Élections municipales 2025 – Membres du Conseil des maires sortants – Reconnaissance (discussions)

## **5.2 Ressources humaines**

- 5.2.1 Contrat de services – Poste de coordonnateur en sécurité publique – Ajustement des conditions (décision)
- 5.2.2 Avis de démission au poste d'inspecteur en prévention incendie – Lancement de l'appel de candidatures (décision)

## **5.3 Ressources matérielles**

## **5.4 Évaluation foncière**

- 5.4.1 Octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière – Rencontre du Comité de sélection – Suivis (recommandation)

# **6. Gestion stratégique**

## **6.1 Organisation de la MRC**

- 6.1.1 Priorités 2025 de la MRC – Planification stratégique 2023-2028 – État d'avancement (information)
- 6.1.2 Processus budgétaire 2026 de la MRC – Plan de travail et échéancier (discussions)
- 6.1.3 Demande de la Municipalité de Lac-Simon – Révision de la méthode de calcul de la quote-part (discussion)
- 6.1.4 Proposition d'entente – Espaces locatifs au sein de l'édifice Henri Bourassa (discussions et recommandation)
- 6.1.5 Contrat de location conclu avec la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau – Résiliation (recommandation)

## **6.2 Développement du milieu**

- 6.2.1 Lancement d'un appel d'offres - Support professionnel pour la caractérisation du patrimoine immobilier de la MRC et la mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier (décision)
- 6.2.2 Table de concertation des aînés de Papineau de la Table de développement social Papineau – Tenue de la journée internationale des aînés – Autorisation de la dépense (décision)

## **6.3 Développement économique**

- 6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2025 (information)
  - 6.3.1.1 Mise à jour, impression et distribution d'une carte promotionnelle hivernale – Autorisation (décision)
  - 6.3.1.2 Achat d'exemplaires du livre de l'auteur Jean-Guy Paquin, intitulé « Le matin se lève sur la Petite-Nation tout couvert encore de rosée » pour distribution ciblée (décision)
  - 6.3.1.3 Entretien et gestion des colonnes Morris – Autorisation (décision)
- 6.3.2 Politique de soutien aux entreprises de la MRC – Diverses demandes de subvention
  - 6.3.2.1 Fonds de soutien aux entreprises - Foyer de la Paix - Demande d'aide financière au Fonds amélioration et développement numérique - Création d'une stratégie de marketing (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- 6.3.3 Lettre d'offre et convention de crédit viable à l'investissement - Fonds locaux de solidarité FTQ (décision)

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

- 6.4.1 Entente de délégation de la gestion du règlement numéro 214-2025 de la MRC de Papineau à la Corporation du parc du Poisson-blanc s'appliquant sur le territoire composé des îles et des berges publiques du réservoir du Poisson-blanc localisées dans la Municipalité de Bowman (recommandation)
- 6.4.2 Octroi d'un contrat de services d'accompagnement pour la mise en place d'une solution d'élimination des déchets ultimes des municipalités de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
- 6.4.3 Participation à la seconde phase du projet « En mode solution nature » (recommandation)
- 6.4.4 Projet Kidjimaninan – Projets de conservation de la biodiversité en Outaouais avec la communauté Kitigan Zibi – Recommandation du Service de l'aménagement du territoire (recommandation)
- 6.4.5 Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Arpentage du Parc régional de la forêt Bowman (décision)

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

- 6.5.1 Entente intermunicipale relative à la formation des pompiers – État de situation sur les décisions prises par les municipalités locales (information)

**6.6 Transport**

**7. Correspondance**

**8. Diverses demandes d'appui**

- 8.1 Appui au Projet Espace Evò - Demande auprès du Fonds du Grand Mouvement Desjardins (information)
- 8.2 Problématique du transport lourd dans la Ville de Thurso – Demande d'un citoyen (recommandation)
- 8.3 Appui à la MRC du Granit – Vitesse sur les lacs – Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments – Demande au gouvernement fédéral (recommandation)

**9. Calendrier des rencontres**

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois d'août à décembre 2025 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 20 août 2025 (information)

**10. Sujets divers**

**11. Période de questions et propos des membres**

**12. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-08-205**



Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **CA-2025-08-206**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que modifié;

Adoptée.

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 4 JUIN 2025, DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 11 JUIN 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 JUIN 2025**

#### **CA-2025-08-207**

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 juin 2025, de la  
séance ajournée tenue le 11 juin 2025 et de la séance extraordinaire du  
Comité administratif tenue le 25 juin 2025, lesquels sont déposés au  
cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 juin 2025, de la séance  
ajournée tenue le 11 juin 2025 et de la séance extraordinaire du Comité administratif  
tenue le 25 juin 2025 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la  
MRC de Papineau.

Adoptée.

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

#### **5.1 Ressources financières**

##### **5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

#### **CA-2025-08-208**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après  
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Paul-André David	Divers déplacements au 31 juillet 2025	432.23 \$
Alain Gamache	Exposition Guy Lafleur Place Zibi (10 juill.)	84 \$
	Défilé Festival western STAA (26 juill.)	

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

*Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, se joint à la présente séance; il est 13h06.*

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2025**

**CA-2025-08-209**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de juin et de juillet 2025 soit les chèques numéros 25013 à 25058 totalisant un montant de 424 499.06 \$ et les prélèvements numéros 5457 à 5629 totalisant un montant de 940 580.50 \$ ainsi que les salaires pour le mois de mai, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	7 juin 2025	25 737.63 \$
Salaires au	14 juin 2025	23 444.96 \$
Salaires au	21 juin 2025	25 786.94 \$
Salaires au	28 juin 2025	27 015.16 \$
Salaires des élus–juin 2025		24 737.81 \$
Salaires au	5 juillet 2025	25 253.04 \$
Salaires au	12 juillet 2025	27 612.56 \$
Salaires au	19 juillet 2025	26 677.86 \$
Salaires au	26 juillet 2025	25 546.61 \$
Salaires des élus–juillet 2025		25 773.14 \$
<b>Total des salaires</b>		<b>257 585.71 \$</b>
Comptes fournisseurs (chèques)		424 499.06 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		940 580.50 \$
<b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b>		<b>1 365 079.56 \$</b>

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION**

**CA-2025-08-210**

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui



comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
JEAN-LUC DENAT_JLDESIGN.CA	02-62008997	315.00	CONCEPT, DESIGN ET MISE EN PAGE DU LIVRE_AU FIL DE L'HISTOIRE 350E
PROSON	02-62009-693	12.09	ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE_SALLE PAULETTE LALANDE
VISA-HUBSPOT	02-62200-415	976.11	AJOUT D'UTILISATEUR

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC en fonction des postes budgétaires identifiés ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### **5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

##### **CA-2025-08-211**

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
SSP TELECOM	02-66000-420	997.00	MATÉRIEL TÉLÉPHONIE
FERNANDEZ RELATIONS PUBLIQUES	02-12001-412	357.75	ACCOMPAGNEMENT EN RELATIONS PUBLIQUES ET EN GESTION DE CRISE AVRIL 2025
PROSON	02-65903-414	660.95	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET MAIN D'OEUVRE
BENOIT HÉBERT	02-11000-495	957.50	PRÉPARATION ET CONSULTATION ÉLECTION PRÉFET



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

FQM ASSURANCES	02-13000-522	1622.00	ASSURANCE MUNICIPALITÉ COMBINÉE
6539602 CANADA INC	02-16000-900	300.00	HONORAIRES SERVICES RENDUS_COACHING
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	48.80	ACHAT PAPETERIE BUREAU
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-65903-414	84.77	ACHAT ARTICLE INFORMATIQUE
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	149.42	ACHAT PAPETERIE BUREAU
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	2162.95	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CONSULTATION GÉNÉRALE
PROSON	02-65903-414	150.00	APPEL DE SERVICE_11 AVRIL 2025
DRUIDE INFORMATIQUE	02-65903-490	669.60	RÉABONNEMENT_PROG. MAINTENANCE ANTIDOTE X27 POSTE
KONE	02-13000-522	1146.06	ENTRETIEN PÉRIODE 1 JUIN AU 31 AOUT 2025
L.D. GUINDON	02-13000-610	24.28	LAIT ET CRÈME À CAFÉ_18L D'EAU
MIXMEDIA	02-13000-522	15.00	PLAQUE - PLAQUE DE BUREAU POUR LE NOUVEAU PRÉFET
FLEUR DE GUY	02-11000-493	55.00	VISA-FLEUR MARIE-JOSÉE (PROMPT RÉTABLISSEMENT)
CHOCOMOTIVE	02-11000-493	55.65	VISA-CADEAU PROMPT RÉTABLISSEMENT M. DESCOEURS
RODI PIZZA	02-11000-493	194.18	LUNCH MEMBRES CA – RENCONTRE PARC RÉGIONAL DE BOWMAN
MÉTRO	02-13000-610	56.03	RENCONTRE D'ÉQUIPE MRC
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-11000-495	1031.25	SERVICES RENDU ET HONORAIRES_CONSULTATION GÉNÉRALE
DANS MA CUISINE	02-11000-493	450.00	BUFFET CM DU 18 JUIN 2025
INTERNET PAPINEAU	02-65903-490	425.00	LOGICIEL SURVEILLANCE DES COMMUTATEURS
L.D. GUINDON	02-13000-610	25.14	CRÈME A CAFÉ ET 18L D'EAU X2
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	165.00	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	283.21	ENTRETIEN BUREAU
ACTIONS SECOURS INC.	02-13000-522	191.62	REMPLACEMENT DES ÉLECTRODES SUR LE DÉFRIBILLATEUR RDC_EXPIRÉS
SERGE TOUCHETTE	02-13000-522	240.00	TEMPS ENTRETIEN MRC_MAI2025
FERNANDEZ RELATION PUBLIQUE	02-12001-412	1502.55	HONORAIRES PROFESSIONNELS_ACCOMPAGNEMENT RELATION PUBLIQUE
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	46.39	ACHAT FOURNITURE DE BUREAU
COOPÉRATIVE NATIONAL DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE (CN2I)	02-13000-321	600.00	PUBLICATION AVIS PUBLIC_ÉVALUATION FONCIÈRE
6539602 CANADA INC	02-16000-900	300.00	COACHING
AMIS DE L'ENTRAIDE	02-11000-493	70.00	SOUPER GOLF

**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	34.99	AGENDA ACADÉMIQUE 2025-2026
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	206.25	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES CONSULTATION GÉNÉRALE
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	137.50	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CESSIION - CLD PAPINEAU
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	233.75	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_GRIEFS-AUGMENTATION SALARIALE
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	41.97	ACHAT ENTRETIEN BÂTIMENT_NÉONS
VISA-GOOGLE	02-62200-415	79.47	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT
VISA-MIGNARDISES	02-11000-493	20.98	DINER DU PRÉFET
VISA-MÉTRO TANGUAY	02-13000-610	91.47	ACHAT CAFÉ
VISA-MÉTRO TANGUAY	02-11000-493	56.75	ACHAT BOISSON ET ASSIETTE DESSERT
VISA-MIGNARDISES	02-11000-493	109.08	DINER RENCONTRE-PROJET LA LOUTRE
VISA-RODI PIZZA	02-11000-493	127.93	DINER CA DU 18 JUIN 2025
VISA-FLEUR DE GUY	02-11000-493	70.00	FLEURS POUR VALÉRIE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.5 APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF – RÈGLEMENT NUMÉRO 049-2000 – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2024 AU 30 JUIN 2025**

**CA-2025-08-212**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Les frais de déplacement des membres du Comité administratif pour assister aux séances respectives dudit Comité, en référence à la période du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 juin 2025, soient remboursés tels que décrits au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**5.1.6 TARIFICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – ANNÉES 2025, 2026 ET 2027**

**CA-2025-08-213**

ATTENDU que la MRC Papineau doit s'acquitter des tâches définies au chapitre I, titre XXV du *Code municipal du Québec* portant sur la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes (articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*);

ATTENDU que le territoire visé, en référence à la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, est celui du territoire administratif de la MRC de Papineau à l'exception de la Ville de Thurso (24 municipalités);

ATTENDU l'article 1033 du *Code municipal du Québec* précisant que la MRC peut fixer les honoraires liés au processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par résolution;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-02-036, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> février 2023, relative à la tarification liée à la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2023-2024;

ATTENDU la résolution numéro 2024-10-177, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 octobre 2024, mandatant la greffière-trésorière et directrice générale pour lancer un appel d'offres par invitation relatif à la vente des immeubles pour défaut du paiement de taxes, en référence aux années 2025, 2026 et 2027, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2024-12-238, adoptée lors de la séance du Conseil des maires le 18 décembre 2024, octroyant le contrat de services professionnels visant la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, en référence aux années 2025-2026-2027, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, à la firme RPGL Avocats;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif confirme la tarification liée à la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et confirme, par le biais de la présente résolution, les honoraires suivants pour les années 2025, 2026 et 2027 qui seront appliqués par la MRC ou son fournisseur :

- **Ouverture de dossier :** 50 \$
- **Mise en demeure :** 50 \$ par propriétaire
- **Certificat d'adjudication :** 25 \$
- **Frais généraux :** 620 \$ pour l'année 2025  
640 \$ pour l'année 2026  
660 \$ pour l'année 2027

QUE :

Les déboursés réels tels le courrier recommandé, le bureau de la publicité des droits pour l'enregistrement des différents avis et les frais de la publication dans les deux journaux locaux ou régionaux (*LeDroit*) soient facturés à chaque dossier au prorata des différents coûts;

QUE :



Conformément à l'article 1057 du *Code municipal du Québec*, des frais de 500 \$ par dossier soient exigés auxquels s'ajoute le 2,5 % prévu par la Loi lorsqu'un propriétaire désire exercer son droit de retrait après la vente;

QUE :

La tarification présentée précédemment soit appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 par la MRC ou son fournisseur dans le cadre de la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment auprès du fournisseur et des municipalités locales.

Adoptée

c.c. Directeurs généraux des municipalités locales

#### **5.1.7 TENUE DU DÉJEUNER DES ÉLUS AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS – RATIFICATION DU MONTANT VERSÉ**

##### **CA-2025-08-214**

ATTENDU que la MRC de Papineau a organisé le déjeuner des élus à SAJO le 4 juin dernier de 7h30 à 10h40, conformément à la résolution numéro CA-2025-05-146;

ATTENDU la volonté de remettre un don de 5 000 \$ à Centraide Outaouais afin de soutenir les huit organismes bénéficiaires de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que selon la résolution numéro CA-2025-05-146, une somme de 1 000 \$ était prévue pour l'organisation du déjeuner, laquelle était récupérée conformément au montage financier établi;

ATTENDU que les frais de l'organisation du déjeuner se chiffrent à 693.62 \$, ce qui inclut la nourriture ainsi que les frais de location d'équipements;

ATTENDU que les dons reçus au déjeuner et en ligne grâce à la participation des restaurants se chiffrent à 5 260 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif amende la résolution numéro CA-2025-05-146 afin que les frais comptabilisés pour l'organisation du déjeuner Centraide Outaouais soient assumés par la MRC dans le but d'atteindre le résultat escompté soit un don collectif de 5 000 \$;

QUE :

Lesdits frais soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2025, au poste budgétaire numéro 02 62200 993;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**5.1.8 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 – MEMBRES DU CONSEIL DES  
MAIRES SORTANTS – RECONNAISSANCE**

**CA-2025-08-215**

ATTENDU que la MRC de Papineau a initié depuis quelques années une Politique de reconnaissance à ses « ex-élus » qui se traduit par la remise d'un « cadeau souvenir »;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-02-046, adoptée par le Comité administratif à sa séance du 3 février 2021, confirmant à nouveau cette politique par l'achat d'un « cadeau souvenir » d'une valeur approximative de 300 \$ par « ex-maire »;

ATTENDU que lors de la prochaine période d'élection municipale prévue le 2 novembre prochain, certains membres du Conseil des maires ne brigueront pas de nouveau mandat;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif confirme la remise d'une montre à titre de « cadeau souvenir » à ses « ex-élu (e)s », représentant un montant approximatif 300 \$ par membre, excluant les taxes applicables, lequel pourra varier selon le taux du marché;

QUE :

Le Comité administratif établit les critères d'admissibilité ci-dessous pour la remise dudit cadeau souvenir :

- Être un maire ou une mairesse d'une municipalité locale située sur le territoire de la MRC ;
- Un maire ou une mairesse doit avoir été impliqué au sein du Conseil pendant une durée minimale de quatre ans soit l'équivalent d'un mandat;
- Une personne ne peut pas recevoir plus d'un cadeau souvenir, peu importe le nombre de mandats accomplis (consécutifs ou intermittents);

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 11000 493;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2 Ressources humaines**

**5.2.1 CONTRAT DE SERVICES – POSTE DE COORDONNATEUR EN  
SÉCURITÉ PUBLIQUE – AJUSTEMENT DES CONDITIONS**

**CA-2025-08-216**

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-06-190, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 13 juin 2024, acceptant le projet de contrat de services temporaire à durée déterminée pour le poste de coordonnateur en sécurité publique par intérim;

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-10-269, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 2 octobre 2024, acceptant le prolongement du contrat de services temporaire à durée déterminée pour



le poste de coordonnateur en sécurité publique par intérim le tout en convenant de la révision du taux horaire de 3.00\$/heure ainsi que d'une hausse de 15.00\$/semaine pour la disponibilité;

ATTENDU que la MRC prévoit afficher le poste de coordonnateur en sécurité publique au cours du mois d'octobre 2025;

ATTENDU que l'objectif étant de pourvoir le poste de coordonnateur en sécurité publique au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2026;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent de prolonger le contrat temporaire à durée déterminée avec monsieur Éric Lacasse à titre de coordonnateur en sécurité publique par intérim jusqu'au 31 janvier 2026, conformément aux modalités convenues dans le cadre de la présente séance;

QUE :

Les frais engendrés par ce contrat soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 140;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

## **5.2.2 AVIS DE DÉMISSION AU POSTE D'INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIE – LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES**

### **CA-2025-08-217**

ATTENDU que l'inspecteur en prévention incendie, monsieur Jérémy Leduc, a quitté son poste le 14 juillet 2025, lequel occupait un poste contractuel à durée déterminée ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste d'inspecteur en prévention incendie de la MRC conformément à la Convention collective;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste d'inspecteur en prévention incendie afin de permettre à la MRC de respecter ses obligations conformément à son SCRI;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire 02-22000-341 ;

QU' :

Un comité de sélection soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.3 Ressources matérielles**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

**5.4 Évaluation foncière**

**5.4.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉLECTION – SUIVIS**

Le sujet sera traité lors de la séance du Conseil des maires prévue le 20 août prochain.

**6. GESTION STRATÉGIQUE**

**6.1 Organisation de la MRC**

**6.1.1 PRIORITÉS 2025 DE LA MRC – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028 – ÉTAT D'AVANCEMENT**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un état de l'avancement des différentes priorités 2025 de la MRC auprès des membres.

**6.1.2 PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2026 DE LA MRC – PLAN DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du plan de travail lié au processus budgétaire 2026 de la MRC.

**6.1.3 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON – RÉVISION DE LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA QUOTE-PART**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la demande de la Municipalité de Lac-Simon concernant la révision de la méthode de calcul de la quote-part. Suite aux discussions tenues dans le cadre de la présente séance, le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 20 août prochain.

**6.1.4 PROPOSITION D'ENTENTE – ESPACES LOCATIFS AU SEIN DE L'ÉDIFICE HENRI BOURASSA**

Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

**6.1.5 CONTRAT DE LOCATION CONCLU AVEC LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIFS DE PAPINEAU – RÉSILIATION**

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, expose la situation concernant la résiliation du contrat de location conclu avec la Corporation



des transports adapté et collectif de Papineau. Suite aux discussions tenues, madame Roxanne Lauzon informe les membres qu'il faudra prévoir des démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour exposer la situation des surplus. Les membres conviennent de maintenir l'échéancier de paiement, soit le 31 décembre 2025.

## **6.2 Développement du milieu**

### **6.2.1 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES - SUPPORT PROFESSIONNEL POUR LA CARACTÉRISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA MRC ET LA MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 septembre 2025.

### **6.2.2 TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE PAPINEAU DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – TENUE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

#### **CA-2025-08-218**

ATTENDU qu'une journée des aînés, organisée par la Table de développement social de Papineau, aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2025;

ATTENDU que la mobilisation sur les personnes aînées est importante et nécessaire pour souligner leur engagement et leur implication. Cette journée vise à reconnaître l'importance des aînés dans la société et à sensibiliser le public aux défis qu'ils rencontrent;

ATTENDU que les enjeux des personnes aînées sont prioritaires au sein de la Table de développement social Papineau;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense maximale de 2 000 \$ pour l'organisation de la journée internationale des aînés prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 laquelle est organisée par la Table de développement social de Papineau;

QUE :

Les dépenses associées à l'organisation de cette journée soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC en fonction des postes budgétaires suivants :

Dépense (dt)	02-62007-992
Passif (dt)	55-16115-000
Revenu (cr)	01-39044-000

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

## **6.3 Développement économique**

### **6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2025**



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**6.3.1.1 MISE À JOUR, IMPRESSION ET DISTRIBUTION D'UNE CARTE PROMOTIONNELLE HIVERNALE – AUTORISATION**

**CA-2025-08-219**

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) a été prévue au budget 2025 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la création et l'impression d'une carte promotionnelle touristique sont des actions proposées dans le plan d'action touristique;

ATTENDU qu'une mise à jour de la carte et l'impression de copies ont été effectuées à l'hiver 2024-2025, comme le stipule la résolution numéro CA-2024-06-179;

ATTENDU que cet outil promotionnel est fortement demandé par le Centre d'information touristique situé à Montebello et dans les autres commerces accueillant les visiteurs ;

ATTENDU que cet outil sera utile et utilisé par toutes les entreprises touristiques du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que cet outil promotionnel incite les visiteurs et les touristes à se promener sur tout le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi des contrats liés à la mise à jour et à l'impression de 7 000 cartes promotionnelles touristiques 2025 en Petite Nation, version hivernale, pour un coût total de 7 371.44 \$, incluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéro 02-62009-690 (dépense), 55-16105-015 et 01-39007-001 (matériel promotionnel) ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.1.2 ACHAT D'EXEMPLAIRES DU LIVRE DE L'AUTEUR JEAN-GUY PAQUIN, INTITULÉ « LE MATIN SE LÈVE SUR LA PETITE-NATION TOUT COUVERT ENCORE DE ROSÉE » POUR DISTRIBUTION CIBLÉE**

**CA-2025-08-220**



- ATTENDU que monsieur Jean-Guy Paquin, écrivain domicilié à Lac-Simon, publiera d'ici la fin de l'année 2025 un livre intitulé « Le matin se lève sur la Petite-Nation tout couvert encore de rosée »;
- ATTENDU que ce nouvel ouvrage donne la parole à plusieurs artisans, artistes et bâtisseurs culturels de la MRC de Papineau;
- ATTEDU que ce livre sera illustré à partir d'archives photographiques et d'œuvres originales inédites;
- ATTENDU que cette publication met en valeur la riche histoire de la région à travers les récits de personnes qui ont partagé leurs passions, leurs rêves et leur amour pour ses paysages et son héritage avec l'auteur;
- ATTENDU que l'acquisition de 40 exemplaires du livre, par la MRC, permettra au Conseil des maires de l'offrir à des personnes et à des organisations ciblées lors d'évènements spéciaux et de visites officielles;
- ATTENDU que la distribution ciblée de ce livre est un moyen de faire rayonner l'œuvre d'un écrivain contemporain important de Papineau et de faire connaître plusieurs bâtisseurs culturels de la région dont les récits sont parties prenantes du livre;
- ATTENDU que le coût d'achat pour les 40 exemplaires du livre représente une somme de 2 000 \$;
- ATTENDU que cette somme de 2 000 \$ est disponible et qu'elle pourrait provenir du solde d'une entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve l'acquisition de 40 exemplaires du livre « Le matin se lève sur la Petite-Nation tout couvert encore de rosée » auprès de son auteur, monsieur Jean-Guy Paquin, pour les fins d'une distribution ciblée lors d'évènements spéciaux et de visites officielles ;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, et plus spécifiquement, à partir du solde de l'entente de développement culturel conclue avec le MCC en référence aux postes budgétaires numéro 02-70301-993, 55-16507-003 et 01-39522-000;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **6.3.1.3 ENTRETIEN ET GESTION DES COLONNES MORRIS – AUTORISATION**

#### **CA-2025-08-221**

- ATTENDU que les colonnes Morris ont été installées sur le territoire des municipalités de la MRC de Papineau afin de soutenir l'affichage culturel et communautaire local ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que le guide d'affichage des colonnes Morris établit les règles et pratiques d'utilisation de la vitrine municipale et précise que la gestion du contenu est assurée par les municipalités ;

ATTENDU que les colonnes Morris sont désormais la propriété des municipalités sur le territoire desquelles elles sont situées, et que leur entretien relève de leur responsabilité ;

ATTENDU que les municipalités peuvent, au besoin, déplacer leur colonne Morris en informant préalablement la MRC de Papineau ;

ATTENDU que les règles d'affichage établies dans le guide d'affichage des colonnes Morris demeurent inchangées ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif confirme que les colonnes Morris appartiennent aux municipalités sur le territoire desquelles elles sont installées, et que leur entretien est sous la responsabilité de ces mêmes municipalités ;

QUE :

Les municipalités puissent déplacer leur colonne Morris en informant la MRC de Papineau au préalable ;

QUE :

Les règles d'affichage énoncées dans le guide d'affichage des colonnes Morris demeurent en vigueur ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.3.2 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC – DIVERSES  
DEMANDES DE SUBVENTION**

**6.3.2.1 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - FOYER DE LA PAIX -  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AMÉLIORATION ET  
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE - CRÉATION D'UNE STRATÉGIE DE  
MARKETING**

**CA-2025-08-222**

ATTENDU la résolution numéro 2025-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale, Fonds amélioration et développement numérique ou technologique, Fonds expert-conseil, Fonds horizon durable et Fonds tremplin ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Foyer de la Paix inc. a déposé un projet dans le cadre du Fonds amélioration et développement numérique ou technologique



afin de mettre en place une stratégie marketing pour sa nouvelle auberge. Ce projet permettra à l'entreprise d'acquérir son site-web, lequel inclura une plateforme de réservation en ligne, notamment pour les chambres et les repas ;

ATTENDU que la date de début du projet est prévue le 1<sup>er</sup> août 2025 et que le projet devrait se terminer le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU que l'évaluation du projet de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU les trois (3) devis admissibles déposés par l'entreprise, représentant un montant de 4 909.40 \$, excluant les taxes applicables, en relation avec les travaux ciblés ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 2 454.70 \$, représentant 50% des dépenses admissibles, excluant les taxes applicables, à Foyer de la Paix inc. afin d'acquérir son site-web, lequel inclura une plateforme de réservation en ligne, notamment pour les chambres et les repas;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **6.3.3 LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VIABLE À L'INVESTISSEMENT - FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 septembre prochain.

## **6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

### **6.4.1 ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 214-2025 DE LA MRC DE PAPINEAU À LA CORPORATION DU PARC DU POISSON-BLANC S'APPLIQUANT SUR LE TERRITOIRE COMPOSÉ DES ÎLES ET DES BERGES PUBLIQUES DU RÉSERVOIR DU POISSON-BLANC LOCALISÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE BOWMAN**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 septembre prochain.

### **6.4.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ULTIMES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**CA-2025-08-223**

- ATTENDU le règlement numéro 111-2010, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 février 2010, concernant la déclaration de compétence de la MRC de Papineau à l'égard de l'enfouissement, la disposition ou la valorisation des matières résiduelles municipales;
- ATTENDU que le contrat en vigueur avec l'entreprise Waste Management, lequel exploite le lieu d'enfouissement technique à Lachute, arrive à échéance le 31 décembre 2026;
- ATTENDU que le contrat conclu avec l'entreprise Waste Management est en vigueur depuis 2014 et n'a pas été mis à jour depuis l'octroi de ce dernier;
- ATTENDU que la MRC de Papineau devra lancer un appel d'offres prochainement pour octroyer un contrat de services en cette matière qu'elle ne possède pas au sein de son équipe l'expérience nécessaire pour préparer le devis technique;
- ATTENDU que le Service d'aménagement du territoire de la MRC souhaite explorer les alternatives à l'entente en vigueur afin de réduire les coûts qui incombent aux municipalités;
- ATTENDU que le Service d'aménagement du territoire de la MRC estime à 70 heures le temps nécessaire pour réaliser les travaux demandés, et qu'en conséquence, la valeur du contrat prévue est inférieure à 25 000 \$;
- ATTENDU le règlement numéro 174-2020, adoptée lors d'une séance du Conseil des maires tenue le 16 septembre 2020, relatif à la gestion contractuelle;
- ATTENDU que deux firmes ont déposé une offre en juillet 2025 afin d'offrir ces services;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie un contrat de services à la firme Solinov inc., au taux horaire de 120 \$ par heure pour un montant maximal de 10 000 \$, afin d'aider la MRC à évaluer les solutions en matière de déchets ultimes et à l'accompagner dans le cadre de la préparation du devis technique visant l'octroi d'un éventuel contrat de services sur la disposition des déchets ultimes du territoire;

QUE :

La dépense associée à ce contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 45400 499;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.4.3 PARTICIPATION À LA SECONDE PHASE DU PROJET « EN MODE SOLUTION NATURE »**

**CA-2025-08-224**

- ATTENDU que Nature Québec travaille sur la conservation des milieux naturels et l'utilisation durable des ressources depuis 1981;



- ATTENDU que Nature Québec a mis sur pied le projet « En mode solution nature » visant à permettre aux municipalités québécoises d'atténuer et de s'adapter aux changements climatiques grâce aux solutions nature;
- ATTENDU que, conformément à la résolution numéro 2021-08-166, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 août 2021, la MRC de Papineau a accepté de participer à la première phase du projet « En mode solution nature » ;
- ATTENDU la résolution numéro 2024-01-015, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 janvier 2024, approuvant le plan d'action du projet « En mode solution nature »;
- ATTENDU que Nature Québec a obtenu du financement du gouvernement du Québec afin d'entamer la phase 2 dudit projet;
- ATTENDU que pour la seconde phase du projet « En mode solution nature », Nature Québec souhaite appuyer les municipalités et la MRC dans la mise en place de leur plan d'action, et proposer des solutions nature comme pistes d'action dans le cadre de la réalisation des plans climat;
- ATTENDU que la MRC de Papineau élabore présentement son plan climat en collaboration avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- ATTENDU que l'implication de la MRC de Papineau dans le cadre de ce projet est estimée à une centaine d'heures étalée sur deux (2) ans approximativement;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande aux membres du Conseil des maires l'implication de la MRC de Papineau dans le cadre de la réalisation de la seconde phase du projet « En mode solution nature », laquelle représente une centaine d'heures étalée sur deux (2) ans approximativement ;

ET QUE :

Le sujet soit traité lors de la séance du Conseil des maires prévue le 20 août prochain pour considération.

Adoptée.

#### **6.4.4 PROJET KIDJIMANINAN – PROJETS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN OUTAOUAIS AVEC LA COMMUNAUTÉ KITIGAN ZIBI – RECOMMANDATION DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CA-2025-08-225**

- ATTENDU la résolution numéro 2025-05-128, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mai 2025, autorisant le Conseil des maires à appuyer le projet Kidjīmāninān, coordonné par la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg, pour identifier clairement l'état de la biodiversité en Outaouais, sensibiliser la population à l'importance de protéger la nature, continuer à travailler avec le gouvernement du Québec pour l'atteinte des cibles de la COP15, et faire des suggestions pour contribuer à l'atteinte de ces cibles en Outaouais;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que le financement fédéral prévoit l'attribution d'un montant de 82 500\$ à chaque MRC qui collabore au projet Kidjīmāninān afin de mener des activités en lien avec les objectifs du projet;

ATTENDU que l'entente signée, comprenant un document de travail et les prévisions financières qui y sont rattachées, a été transmise au Conseil de bande afin de confirmer la volonté de la MRC de Papineau de conclure une entente s'échelonnant entre le 15 mars 2025 et le 15 mars 2026;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-169, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, autorisant le Conseil des maires à appuyer :

- Le COBALI à déposer le projet *Plan de conservation de la biodiversité de la Basse-Lièvre* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 5 000 \$;
- Le COBALI à déposer le projet *Inventaire faunique dans le refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 5 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- SNAP-VO à déposer le projet *La restauration des frênaies noires du marais aux Massettes* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 10 000 \$;
- Nature Québec à déposer le projet *Visite d'interprétation des terres publiques* visées par le projet de création d'aires protégées à Boileau et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 1 500 \$;
- La MRC de Papineau à déposer le projet *Caractérisation des milieux humides de Papineauville et Plaisance* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 23 000 \$;

ATTENDU qu'une somme résiduelle de 18 000 \$ est disponible pour atteindre les objectifs inscrits au protocole d'entente signé avec la communauté Kitigan Zibi;

ATTENDU que les projets suivants identifiés par voie de résolution du Conseil des maires de la MRC de Papineau seront financés conditionnellement à l'acceptation finale du conseil de bande de Kitigan Zibi;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire de financer le projet *Caractérisation et restauration de la rivière St-Sixte* coordonné par l'OBV RPNS et de prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 9 790 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire de financer le projet *Validation terrain des milieux humides de Papineauville et de Plaisance* coordonné par le Service d'Aménagement de la MRC de Papineau et de prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 8 210 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser :

- L'OBV RPNS à déposer le projet *Caractérisation et restauration de la rivière St-Sixte* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 9 790 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;



- La MRC de Papineau à déposer le projet *Validation terrain des milieux humides de Papineauville et de Plaisance* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 8 210 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 20 août 2025 pour considération.

Adoptée.

#### **6.4.5 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ARPENTAGE DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN**

**CA-2025-08-226**

ATTENDU la déclaration d'intention de la MRC de Papineau, adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en 2016, visant à créer un parc régional sur le bloc « A » des terres publiques intramunicipales (TPI) localisé à Bowman (en référence à la résolution numéro 2016-06-115 adoptée par le Conseil des maires de la MRC de Papineau);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de Papineau doit, par règlement, déterminer l'emplacement de son parc régional, ainsi que la zone dite de récréation principale;

ATTENDU que le parc régional de la forêt Bowman est localisé sur les terres du domaine de l'État, que son territoire devra être arpenté en conformité avec les instructions du Bureau de l'arpenteur général du Québec;

ATTENDU la correspondance datée du 17 juin 2020, de la part de monsieur Daniel Gaudreau, sous-ministre associé au territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, lequel vient préciser ses attentes à l'égard de la détermination de l'emplacement du parc régional de la MRC de Papineau, à savoir que ledit parc régional doit être référencé par un arpentage servant à décrire le périmètre global du parc régional ainsi que de la zone de récréation principale;

ATTENDU le plan de travail et le plan de financement 2025-2029 du Parc régional de la forêt Bowman acceptés par le Conseil des maires en juin 2025 (en référence à sa résolution 2025-06-165), lesquels précisent que les frais de l'arpentage du Parc régional de la forêt Bowman sont assumés par la MRC de Papineau;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020 de la MRC relatif à la gestion contractuelle, lequel a été adopté par le Conseil des maires le 16 septembre 2020 conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2020-09-157);

ATTENDU l'article 12.2 dudit règlement concernant l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation émise par la greffière-trésorière et directrice générale quant au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE:



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Comité administratif autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour procéder à l'arpentage du périmètre global du Parc régional de la forêt Bowman, ainsi que de sa zone de récréation principale, en conformité des avec les instructions du Bureau de l'arpenteur général du Québec, ainsi que les exigences mentionnées dans la correspondance de monsieur Daniel Gaudreau, sous-ministre associé au territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, datée du 17 juin 2020 et jointe à la présente résolution à titre d'annexe;

QU':

Étant donné le caractère régional du Parc régional de la forêt Bowman, les services professionnels requis pour faire arpenter le Parc soient financés à même le Fonds des TPI;

QU':

Un comité de sélection soit formé afin d'analyser les soumissions reçues et de soumettre une recommandation au Comité administratif, conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

**6.5.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORMATION DES  
POMPIERS – ÉTAT DE SITUATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR  
LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

Monsieur le Préfet rappelle aux membres l'échéance pour la réception des résolutions des municipalités locales pour l'adhésion à l'entente intermunicipale relative à la formation des pompiers.

**6.6 Transport**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

**7. CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

**8.1 APPUI AU PROJET ESPACE EVÒ - DEMANDE AUPRÈS DU FONDS DU  
GRAND MOUVEMENT DESJARDINS**

Madame Anne-Marie Trudel, directrice générale du Service de développement du territoire par intérim, dresse un résumé du projet Espace Evò auprès des membres du Comité administratif. Une lettre d'appui rédigée par le Préfet a été acheminée au comité du Fonds du Grand Mouvement Desjardins

**8.2 PROBLÉMATIQUE DU TRANSPORT LOURD DANS LA VILLE DE  
THURSO – DEMANDE D'UN CITOYEN**

Les membres du Comité administratif jugent opportun que la demande citée en rubrique soit acheminée à la Ville de Thurso.



**8.3 APPUI À LA MRC DU GRANIT – VITESSE SUR LES LACS –  
RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT  
L'UTILISATION DES BÂTIMENTS – DEMANDE AU GOUVERNEMENT  
FÉDÉRAL**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 septembre prochain.

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'AOÛT À  
DÉCEMBRE 2025**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'août à décembre 2025.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 20 AOÛT 2025**

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 20 août 2025 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h30 à 15h00 Séance d'information – Enjeux financiers – Budget 2026;

**10. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**6.1.4 PROPOSITION D'ENTENTE – ESPACES LOCATIFS AU SEIN DE  
L'ÉDIFICE HENRI BOURASSA**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un état de la situation concernant l'intérêt du numéro de dossier ESPL-01-03-26 à aménager dans les locaux du rez-de-chaussée de l'édifice Henri-Bourassa. Elle informe les membres du Comité administratif que les échéanciers sont reportés et que le sujet sera traité en 2026.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-08-227**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

\_\_\_\_\_  
Paul-André David  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Paul-André David, Préfet